



Berne, le 18 mai 2021

Communiqué de presse - Embargo jusqu'au 20 mai 2021, 6 h

Un nouveau rapport expose les besoins en aires d'accueil des gens du voyage

Etabli par la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses, le rapport montre que de nombreuses aires d'accueil manquent pour les Yéniches, Sintés et Roms nomades en Suisse. Actuellement, le pays dispose de 47 aires et le besoin se chiffre entre 80 à 90 aires supplémentaires. Or, la loi sur les minorités le stipule : les aires d'accueil sont une condition essentielle pour permettre le mode de vie nomade. La responsabilité en incombe à la Confédération, aux cantons et communes.

La crise du coronavirus touche toujours sévèrement les Yéniches et Sintés, minorités nationales reconnues, ainsi que les Roms nomades. Les restrictions imposées par la pandémie limitent singulièrement leurs possibilités de déplacement et réduisent ainsi l'accès à leur clientèle. En outre, les aires d'accueil leur permettant de se séjourner d'un endroit à l'autre pour aller à la rencontre de leurs clients sont insuffisantes depuis des décennies.

En Suisse, on dénombre 16 aires de séjour pour les mois d'hiver destinées aux Yéniches et Sintés. 24 aires de passage sont disponibles pour les séjours durant la période de voyage, dont huit ne sont que provisoires. Cela ne suffit de loin pas : comme le montre le nouveau rapport, les Yéniches et Sintés suisses ont besoin de 20 à 30 aires de séjour et 50 aires de passage supplémentaires.

Les Roms nomades étrangers/ères, voyageant principalement depuis nos pays voisins, voyagent en général en Suisse de février à fin octobre. Aujourd'hui, ils/elles disposent seulement de sept aires de transit, dont certaines ne sont que provisoires. Le nouveau rapport souligne la nécessité de créer dix aires supplémentaires.

En raison du manque de places, les Yéniches, Sintés et Roms nomades se heurtent à de nombreux obstacles s'ils veulent poursuivre leur mode de vie. La recherche d'aires disponibles se révèle complexe voire même parfois impossible.

En tant que minorités, les Yéniches, Sintés et Roms nomades ne bénéficient pas de l'appui de nombreux défenseurs et de lobbies. La loi sur la protection des minorités engage la responsabilité des autorités fédérales, cantonales et communales. Ces dernières sont tenues de mettre à disposition un nombre suffisant d'aires d'accueil.



Toutefois, la situation évolue, à petits pas : plusieurs cantons ont planifié la construction d'aires d'accueil. Simon Röthlisberger, secrétaire général de la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses, explique : « Il faudra travailler avec encore plus de détermination à l'avenir afin d'améliorer la situation en matière d'aires d'accueil et afin de respecter le mandat légal. Les responsables politiques doivent répondre à leurs obligations. »

Le Rapport de la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses présente tous les cinq ans la situation des aires d'accueil en Suisse. Tous les cantons et communes disposant d'une aire d'accueil ainsi que les organisations et représentant-e-s de Yéniches, Sintés et Roms ont été interrogé-e-s dans le cadre de l'élaboration du rapport actuel. La Confédération a donné pour mission à la fondation de s'engager pour la construction d'aires d'accueil. Le conseil de fondation est composé paritairement de représentant-e-s des Yéniches et Sintés et représentant-e-s de la Confédération, des cantons et communes.

Vous pouvez télécharger le Rapport 2021 sur le site Internet de la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses.

Christine De Gasparo, responsable de projets (tél. 031 552 13 12), et Simon Röthlisberger, secrétaire général (tél. 031 552 13 10), se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.